



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Ploiesti, Roumanie, 17 mai 2013

La 6<sup>ème</sup> Conférence politique de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) s'est tenue le 17 mai 2013 à Ploiesti, en Roumanie.

Réunissant les délégations des 11 associations nationales des pouvoirs locaux intermédiaires (Allemagne, Belgique : provinces flamandes et wallonnes, Bulgarie, France, Hongrie, Italie, Pologne et Roumanie) et réseaux associés (Arco Latino et Partenalia), cette conférence a permis le renouvellement des instances politiques de la Confédération.

La Conférence politique a élu son nouveau Bureau politique:

- le Président - M. Paul-Emile MOTTARD, Président de l'Association des Provinces wallonnes (APW), Belgique, Député provincial de Liège;
- le Vice-président – M. Marian OPRISAN, Président de l'Union nationale des Conseils départementaux de Roumanie (UNCJR), président du Département de Vrancea ;
- le Secrétaire général - M. Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), Président du Département des Côtes d'Armor;
- le Trésorier - M. Todor POPOV, Président de l'Association nationale de Municipalités bulgares (NAMRB), Maire de la Municipalité de Pazardzhik.

Par la même occasion, a été acceptée l'adhésion de l'Union des Conseils de Départements de la République de Moldavie à la CEPLI, en tant qu'observateur.

Le débat politique de la Conférence Politique a eu comme thème « Décentralisation, ressources et autonomie locale. »

Des représentants du Parlement européen (M. Victor Bostinaru), du Comité des Régions (M. Franz Schausberger, Vladimir Kissiov et Mircea Cosma) et du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (M. Emilio Verrengia et Mme Antonella Cagnolati) ont contribué au débat et exprimé leurs préoccupations quant à la manière dont les réformes territoriales sont menées dans certains pays européens.

Ces réformes sont légitimes lorsqu'elles répondent à un besoin de rapprochement des lieux de décision politique des citoyens, dans un esprit de proximité et de subsidiarité. Il importe qu'elles soient réfléchies et concertées avec l'ensemble des niveaux de pouvoir concernés.

Le prétexte de la crise économique est trop souvent avancé pour justifier la remise en cause fondamentale de pouvoirs locaux intermédiaires, alors que ceux-ci apportent des éléments de stabilité, de confiance et de solidarité qui contribuent au développement de nos territoires.

Les représentants politiques de la CEPLI souhaitent sensibiliser les autorités nationales et les instances européennes sur les principes qui devraient régir les réformes territoriales engagées pour éviter les fractures territoriales et sociales, néfastes pour la démocratie et le bon fonctionnement des services aux populations.

Une gouvernance multi-niveaux traduite par une participation équitable de tous les acteurs politiques des différents échelons et une subsidiarité renforcée, doivent être au cœur des réformes en cours ou envisagées.

La corrélation entre la décentralisation et la compétitivité de l'économie des territoires basée sur la proximité entre les autorités locales et les citoyens garantit incontestablement un développement efficace, respectueux de la démocratie.

Dans ce contexte incertain, la CEPLI a souhaité réaffirmer le rôle irremplaçable des pouvoirs locaux intermédiaires auprès des populations pour combattre les effets de la crise et leur donner un message d'espoir.

Dans son intervention de clôture de la Conférence, le Président de la CEPLI, Monsieur Paul-Emile Mottard, s'est fixé comme priorité, pour les mois à venir, d'assurer un rapprochement et des collaborations plus étroites avec le Comité des Régions et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe. Ces institutions constituent les assemblées privilégiées pour porter la voix des territoires. Le CEPLI participera, notamment, au débat que mènera le Comité des Régions sur son évolution, à l'occasion de la célébration de son vingtième anniversaire.

Par ailleurs, la CEPLI développera ses contacts avec les délégations nationales au Parlement européen, ainsi qu'avec la Commission européenne et ses différentes directions générales. Ces démarches viseront à développer, avec les partenaires européens, la réflexion sur le rôle des pouvoirs locaux intermédiaires en Europe.